

# INOCAP Gestion

## **RAPPORT ANNUEL DE LA SOCIETE DE GESTION SUR LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL DE LA SOCIETE DE GESTION AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

INOCAP Gestion est une société de gestion qui gère des OPCVM et des FIA et exerce une activité de gestion pour compte de tiers au sens de la Directive MIF 2. De par les investissements qu'elle effectue pour le compte de ses clients, INOCAP Gestion est amené à détenir des participations dans des sociétés cotées et non cotées. En conséquence, et conformément à la réglementation en vigueur INOCAP Gestion a défini une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans le déroulement de la stratégie d'investissement des OPC gérés.

Les obligations de cette politique s'appliquent aux titres détenus par les OPC gérés par INOCAP Gestion lorsqu'ils sont négociés sur un marché.

L'équipe de gestion est en charge du suivi de chaque participation, en toute indépendance et dans le seul intérêt des porteurs de parts.

INOCAP Gestion réceptionne les documents nécessaires à l'exercice du droit des actionnaires, (formulaire de vote, ordre du jour, résolutions...) en amont de l'exercice des votes et les étudie. L'équipe de gestion est en charge d'instruire et d'analyser les résolutions sur la base de la politique d'engagement actionnarial mise en place par INOCAP Gestion.

La matérialisation finale du vote est effectuée par le gérant et/ou le middle office dès lors que le gérant aura communiqué ses décisions de vote à ce dernier.

Dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice, INOCAP Gestion rend compte des conditions d'application de sa politique d'engagement actionnarial.

Ce compte rendu précise notamment :

1° Une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés ; 2° Une explication des choix effectués sur les votes les plus importants ; 3° Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote ; 4° L'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales, cette information pouvant exclure les votes insignifiants en raison de leur objet ou de la taille de la participation dans la société

### **Exercice des droits de vote :**

INOCAP Gestion utilise les services de recherche des brokers et d'ISS dans l'exercice des droits de vote des fonds gérés.

### **Concernant la gestion de FIA :**

Au cours l'année 2020, INOCAP GESTION a exercé dans le cadre de la gestion de FIA les droits de vote pour le compte des fonds gérés dans 13 sociétés. INOCAP GESTION disposait sur l'exercice de 8 130 672 droits de vote.

Au cours de l'année 2020, INOCAP GESTION a voté favorablement à 221 résolutions.

Au cours de l'année 2020, INOCAP GESTION a voté par correspondance à 271 résolutions soumises lors des diverses Assemblées Générales.

Pour toutes ses décisions de vote, INOCAP GESTION a respecté les principes fixés dans son document « politique de vote ».

#### Concernant la gestion d'OPCVM :

Au cours l'année 2020, INOCAP GESTION a exercé dans le cadre de la gestion d'OPCVM les droits de vote pour le compte des OPCVM gérés dans 25 sociétés. INOCAP GESTION disposait sur l'exercice de 13 230 446 droits de vote.

Au cours de l'année 2020, INOCAP GESTION a voté favorablement à 430 résolutions.

Au cours de l'année 2020, INOCAP GESTION a voté par correspondance à 430 résolutions soumises lors des diverses Assemblées Générales.

Pour toutes ses décisions de vote, INOCAP GESTION a respecté les principes fixés dans son document « politique de vote ».

NB : Conformément à sa politique de vote, INOCAP GESTION se réserve la possibilité de ne pas voter aux assemblées générales des sociétés pour lesquelles elle détient moins de 3% du capital ou des droits de vote, au travers de l'ensemble des Fonds qu'elle gère.

INOCAP GESTION considère, qu'en deçà de ce seuil, elle ne dispose pas d'une participation significative et influente en termes de droits de vote, et préfère limiter son exercice de droits de vote aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation significative.

La participation au vote des assemblées générales des sociétés étrangères n'est pas systématique. Il n'existe pas, à ce jour, de système satisfaisant permettant une participation au vote des assemblées des sociétés étrangères dans de bonnes conditions (délais, coûts ...).

#### Conflit d'intérêts :

Aucune situation de conflits d'intérêts n'a été traitée lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les fonds gérés.

Ce rapport est tenu à la disposition de l'AMF.

Il est consultable sur le site internet d'INOCAP Gestion.